



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Séminaire des élus 10 juillet 2023

Les zones d'accélération  
des énergies  
renouvelables



# objectifs de la loi et rôle des communes

## 2 objectifs :

- Sécuriser nos approvisionnements énergétiques
- Atteindre la neutralité carbone en 2050

La loi introduit des dispositions pour mettre en œuvre une **planification territoriale des énergies renouvelables** impliquant en premier lieu **les communes**.

Ainsi, les collectivités peuvent définir des **zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**.

Ces zones témoignent de la **volonté politique** des communes mais ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones.

# Les ZAER

Les ZAER visent à

- Identifier les surfaces permettant d'implanter les équipements nécessaires à l'atteinte des objectifs de production d'EnR en région,
- Contribuer à la solidarité entre territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement en énergie,
- Prévenir et maîtriser les dangers ou les inconvénients vis-à-vis des intérêts environnementaux (paysage, patrimoine, biodiversité et qualité des milieux, santé),
- Assurer la diversité des modes de production en tenant compte des potentialités de chaque territoire,
- Valoriser les zones d'activité économiques qui présentent un potentiel de développement.

# Fonctionnement des ZAER

---

- Définies à la parcelle, par typologie d'énergies renouvelables
- font l'objet d'un avis conforme de la commune pour pouvoir être arrêtées
- Si les ZAER sont en quantité suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux, alors des zones d'exclusion sont possibles
- Les ZAER et zones d'exclusion pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées
- L'instruction des projets en cours et à venir doit être poursuivie indépendamment, sans attendre la mise en place des ZAER

# Pourquoi créer des ZAER ?

---

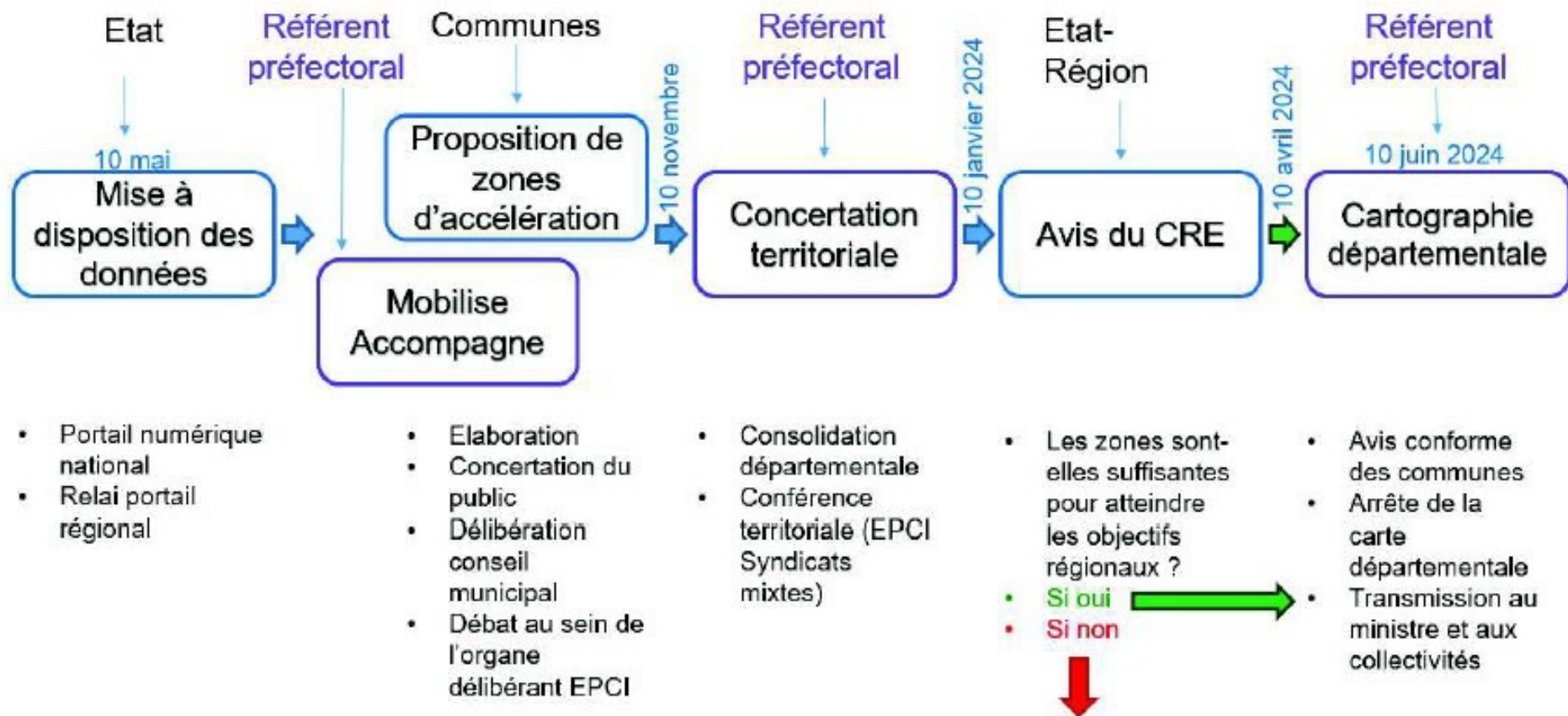
## **Pour les communes**

- améliorer l'acceptabilité des projets et objectiver la territorialisation des équipements de production
- améliorer l'attractivité du territoire pour les investissements générateurs de revenus pour la collectivité, voire sécuriser une partie de sa facture énergétique
- être acteur du développement des Enr sur son territoire

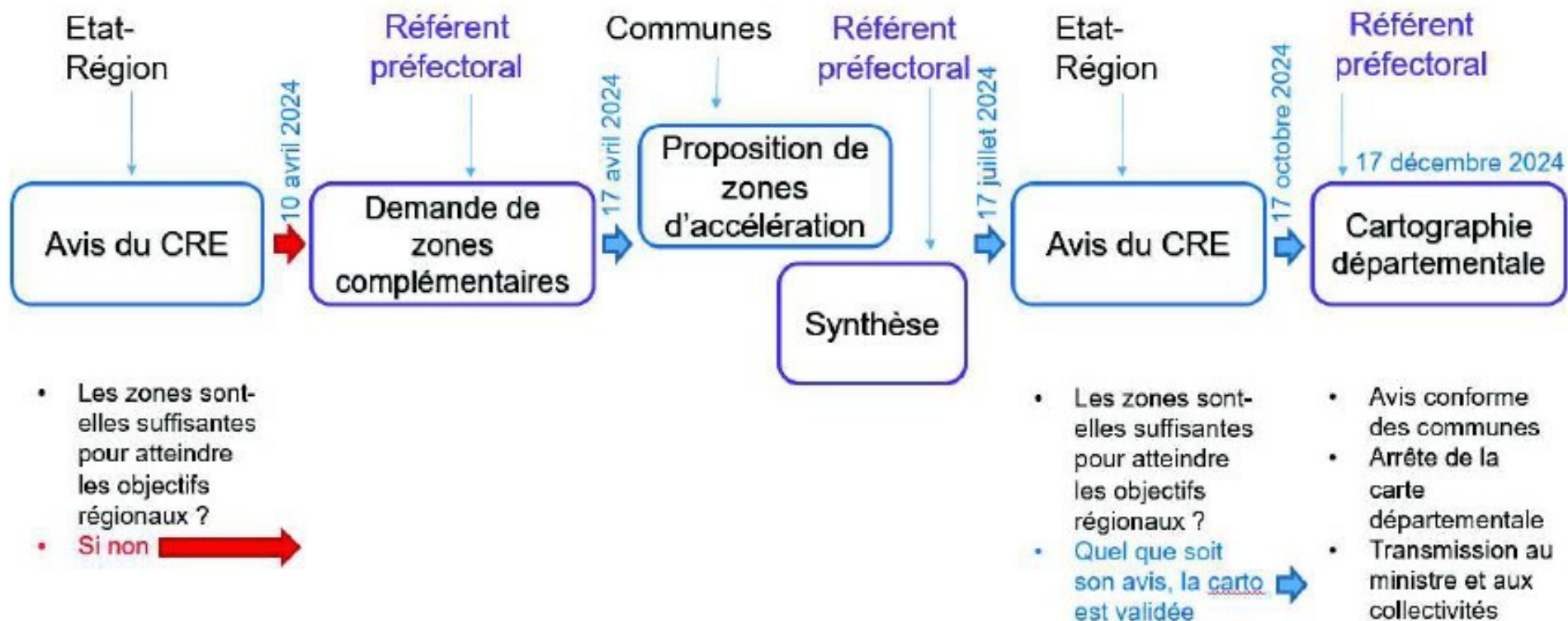
## **Pour les porteurs de projets**

- meilleure acceptation locale
- délais de procédures précisément encadrés
- bonus sur le tarif de rachat pour les projets lauréats à l'appel d'offres CRE

# Calendrier



# Calendrier





**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci de votre  
attention**

**DDT** | DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
**TARN-&-GARONNE**

